**Formulaire d’accréditation / Déclaration de renonciation de la responsabilité**

**Une accréditation à la course de côte du Gurnigel n’est que possible avec un permis de presse valable ou avec une commande de la rédaction sur papier originale. Envoyez l’un ou l’autre avec l’inscription.**

**Inscription**

Nom de la publication

(Journal, photo, TV/vidéo)

Rue

NPA/Lieu

Téléphone       Fax

E-Mail

Nom et prénom du représentant

Numéro Média Auto Sport Suisse

Fonction [ ]  journaliste [ ]  photographe/TV

**Déclaration de renonciation de la responsabilité**

Les journalistes et photographes accrédités sont admis seulement, si la déclaration de renonciation suivante est signée.

"L’organisateur est responsable pour le service de sécurité et de l’ordre sur et prés à côté de la piste. Il doit prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires afin d’éviter qui sont imposé à la sécurité des Personnes et des biens. Spectateur, inclus journalistes et photographes, ne peuvent séjourner que dehors la piste et des zones réglementées. Photographe au bord de la piste sont obligé de porter le gilet de presse officielle de l’ASS respectivement de l’organisateur."

Le signataire confirme, qu’il se soumet à conditions susmentionnées et il disculpe l’organisateur et les pilotes en cas d’accidents, qui peuvent lui arriver dans son activité comme photographe ou journaliste le 7 et 8 septembre 2024 à la course de côte Gurnigel, de toute responsabilité.

Lieu, date       Signature

Renvoyer ce formulaire inclus une copie de la carte de presse s.v.p. à l’adresse sous mentionnée par poste ou par email.

**Dès mercredi, le 4.9.2024 que par email!**